

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW : code 01

DES PROFESSIONS MODERNES POUR DES SOINS DE SANTÉ EFFICACES

Québec, le 1^{er} mai 2002 – Le ministre de la Justice, Procureur général et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, monsieur Paul Bégin, a déposé aujourd'hui un projet de loi modernisant les champs de pratique de 11 professions de la santé, regroupant plus de 120 000 professionnels.

La loi met ainsi à jour ce que peuvent faire ces professionnels en tenant compte de l'évolution considérable de leurs connaissances, des techniques, des façons de faire et aussi des besoins du milieu. Plus qu'une simple actualisation, cette mise à jour répond au besoin unanimement ressenti de permettre une meilleure collaboration interprofessionnelle, une meilleure articulation des champs de pratique et une meilleure organisation des services du réseau de la santé.

« Les Québécoises et les Québécois ont droit à ce que les professions consacrées à leur santé puissent agir dans un cadre clair qui leur permette de collaborer efficacement au service du patient », a déclaré le ministre Bégin.

« Dans cet esprit, nous procédons à la première révision d'envergure des champs de pratique des professions de la santé depuis la création du système, voilà 30 ans, en nous appuyant sur ce que les uns et les autres savent faire aujourd'hui. Les professionnels jouiront d'une plus grande autonomie, auront tous les moyens de travailler ensemble, chacun au cœur de sa compétence.

Le gouvernement du Parti québécois voulait moderniser l'organisation professionnelle du domaine de la santé : nous livrons la marchandise aujourd'hui et je suis fier de fournir à mon collègue François Legault un plateau de compétences professionnelles mises à jour pour son réseau », a poursuivi monsieur Bégin.

C'est pourquoi le ministre Bégin a tenu à présenter son projet de loi à la presse, conjointement avec monsieur François Legault, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux. Le projet de loi vise à permettre aux professionnels du réseau de donner toute la mesure de leur savoir et crée les conditions d'une meilleure collaboration interdisciplinaire.

Québec
Édifice Louis-
Philippe-Pigeon
1200, route de
l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1
Téléphone : (418)
643-4210
Télécopieur : (418)
646-0027
www.justice.gouv.qc.
ca

Montréal
1, rue notre Dame-Est, bureau
11.39
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : (514) 873-3317
Télécopieur : (514) 873-7174

« L'organisation des soins, dans un contexte où agissent de nombreuses professions réglementées, est complexe. Il était donc essentiel de moderniser et de clarifier le domaine de compétence de chacune afin de mieux définir son rôle dans les équipes de soins », a soutenu monsieur Bégin.

« Ce projet de loi est un pas essentiel vers une meilleure organisation des services. Il reconnaît davantage de polyvalence aux professionnels de la santé dans l'exercice de leurs fonctions tout en assurant la qualité des soins offerts aux patients. Ces mesures permettront un accès plus rapide à de nombreux services de santé. Je le rappelle, une meilleure planification de la main-d'œuvre et une plus grande mobilisation des ressources humaines font partie des priorités de notre équipe à la santé », a conclu pour sa part monsieur Legault.

Le projet de loi est l'un des résultats du plan d'action ministériel de modernisation du système professionnel mis en place en 1999 dont la réalisation a été confiée à l'Office des professions du Québec. Les mesures proposées s'inspirent des recommandations du premier rapport d'un groupe d'experts présidé par le docteur Roch Bernier et constitué en 2000 par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

En ce qui concerne l'administration de médicaments par voie intraveineuse par les infirmières et infirmiers auxiliaires, l'Office des professions a reçu le mandat de poursuivre l'analyse sur cette question, en concertation avec les ministères et les ordres impliqués, et de me transmettre ses recommandations.

Sources: Claude Potvin
Attachée de presse
Cabinet du ministre de la Justice
(418) 643-4210

Anne Marcotte
Attachée de presse
Cabinet du ministre d'État à la Santé et
aux Services sociaux
(418) 266-7171

Information : Michel Sparer
Office des professions du Québec
1-800-643-6912
(418) 643-6912